

**Résultat de la répartition des reliquats des contingents
des lentilles et des pois chiches****19 AVR. 2016**

Il est porté à la connaissance des importateurs des lentilles et des pois chiches que la Commission interministérielle composée des représentants du Ministère chargé du Commerce Extérieur, du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses chargée de la répartition des contingents d'importation desdits produits, a retenu la répartition précisée dans les tableaux ci-dessous :

**1. Pois chiches SH : 0713.20.90.10
(Quota : 13 950 tonnes)**

En tonnes	
Sociétés	Quantités accordées en 2016
HALAL FOOD*	100
Total	100

*Sous réserve de présenter l'attestation de déclaration d'existence auprès de l'ONICL.

A noter :**Critère de répartition :**

- Accorder à l'opérateur requérant les quantités demandées.



ROYAUME DU MAROC

Ministère délégué auprès du Ministre de
l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement
et de l'Economie numérique chargé du
Commerce extérieur



المملكة المغربية

الوزارة المنتدبة لدى وزير الصناعة
والتجارة والاستثمار والاقتصاد الرقمي
المكلفة بالتجارة الخارجية

19 AVR. 2016

2. Lentilles SH : 0713.40.90.10 (Quota : 3256,725 tonnes)

En tonnes

Sociétés	Quantités accordées en 2016
HALAL FOOD*	250
Total	250

*Sous réserve de présenter l'attestation de déclaration d'existence auprès de l'ONICL.

A noter :

Critère de répartition :

- Accorder à l'opérateur requérant les quantités demandées.

